



### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	<b>DECIS PROTECH</b>
Code du produit (UVP)	80269285
Numéro d'homologation (Suisse)	W-6381

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Insecticide
-------------	-------------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	<b>Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen</b>
Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Renseignements spécifiques	+41(0)31 868 35 36 (Suisse) E-mail : infobayer-ch@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse	<b>145</b> (Tox Info Suisse, Zurich)
-------------------------	--------------------------------------

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément à la réglementation suisse** (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

|| Liquides inflammables: Catégorie 3  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

|| Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Classement et étiquetage conformément à la réglementation suisse:

Soumis à étiquetage réglementaire.

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine



GHS02  
Extrêmement  
inflammable



GHS09  
Dangereux pour le milieu  
aquatique



**Mention d'avertissement:** Attention

### Mentions de danger

EUH208	Contient de l'alpha-hexylcinnamaldehyde + du benzylsalicylate + des terpenes&terpenoids + de la lemon oil + un mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1). Peut déclencher une réaction allergique.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P280	Porter des gants de protection.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### Étiquetage particulier

SPe8 Dangereux pour les abeilles.

### Classement et étiquetage selon l'ancienne réglementation suisse

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine

Symbole(s)

N

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S02

Conserver hors de la portée des enfants.

S35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage exceptionnel

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Contient salicylate de benzyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Il est interdit de réutiliser l'emballage.

### 2.3 Autres dangers

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



## DECIS PROTECH (W-6381) Emballage: 1 L

Version 10 / F

3/12

Version EU du: 21.06.2016

Version CH du: 23.01.2018

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)  
(EW) Deltaméthrine 15 g/l

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331	1,47
Benzoate de benzyle	120-51-4 204-402-9 01-2119976371-33-xxxx	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 2, H411	> 2,50 – < 25,00
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Flam. Liq. 3, H226	> 1,00 – < 25,00
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	78330-21-9	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	> 1 – < 3
1,2-Benzisothiazole- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Skin Irrit. 2, H315	> 0,005 – < 0,05
Mélange de 5-chloro- 2- méthyl-4- isothiazolin-3- one et de 2-méthyl-4- isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 3, H331 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0,0001 – < 0,0015
Salicylate de benzyle	118-58-1 204-262-9	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	> 0,10 – < 2,50

#### Autres informations

Deltaméthrine	52918-63-5	Facteur M: 1.000.000 (acute), 1.000.000 (chronic)
---------------	------------	---

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:

Cyclohexanone (108-94-1)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Local: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux, Éternuement  Systémique: Gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vertiges, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie
------------------	---

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.
<b>Traitement</b>	Traitement local : Traitement initial : symptomatique.  Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital. Contre-indication : atropine. Contre-indication : dérivés d'Adrénaline. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.



### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

**Indications pour la** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Des vapeurs peuvent



### protection contre l'incendie et l'explosion

former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

#### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Matériau approprié

Combinaison de tôle et PEhd (polyéthylène haute densité)

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Deltaméthrine	52918-63-5	0,02 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (STEL)	12 2009	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (STEL)	2014	EU SCOELS
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (VLE)	01 2008	INRS (FR)
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors



d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du Corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	blanc
Odeur	faible, caractéristique
pH	2,0 - 4,0 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	56,5 °C
Température d'auto-inflammabilité	435 °C
Densité	env. 1,02 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Deltaméthrine: log Poe: 6,4 à 25 °C





## DECIS PROTECH (W-6381) Emballage: 1 L

Version 10 / F

8/12

Version EU du: 21.06.2016

Version CH du: 23.01.2018

---

<b>Viscosité, dynamique</b>	50 - 120 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 20 /s 50 - 100 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s
<b>II Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
<b>9.2 Autres données</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité aiguë par inhalation** ATE > 5,0 mg/l  
ETA – estimation de la toxicité aiguë

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Irritation de la peau** Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Irritation des yeux** Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Sensibilisation** Non sensibilisant. (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par : une hyperactivité passagère associée à la neurotoxicité des pyréthroides.

### Evaluation de la mutagénèse

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

### Evaluation de la cancérogénicité





Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Deltaméthrine sont liés à la toxicité maternelle.

### Information supplémentaire

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour le poisson** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,014 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0,0007 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (Algues) 5,35 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Deltaméthrine:  
pas rapidement biodégradable

**Koc** Deltaméthrine: Koc: 10240000

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Deltaméthrine: Facteur de bioconcentration (FBC) 1.400  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Deltaméthrine: Immobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Deltaméthrine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les



## DECIS PROTECH (W-6381) Emballage: 1 L

Version 10 / F

10/12

Version EU du: 21.06.2016

Version CH du: 23.01.2018

emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (DELTAMETHRINE, CYCLOHEXANONE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	30
Code tunnel	D/E
Prescription particulière	640E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN, CYCLOHEXANONE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN, CYCLOHEXANONE SOLUTION )
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de



### sécurité, de santé et d'environnement

Tenir hors de portée des enfants  
Il est interdit de réutiliser l'emballage

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

#### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes



## DECIS PROTECH (W-6381) Emballage: 1 L

Version 10 / F

12/12

Version EU du: 21.06.2016

Version CH du: 23.01.2018

ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Conc.	Concentration
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Sections de la FDS mises-à-jour : Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 8 : Protection des mains. Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et **W-Nr.**) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.